



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 17770

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de l'exercice de la médecine en milieu rural. Le professeur Berland a formulé en novembre dernier dans son rapport un certain nombre de propositions à ce sujet. A l'heure actuelle, dans un département rural tel que celui de la Lozère les médecins et les infirmières manquent et ceux qui continuent d'exercer le font dans des conditions difficiles, au détriment parfois de leur vie personnelle. En outre, les zones rurales se démedicalisent progressivement, ce qui ne va pas sans poser d'importants problèmes concernant la prise en charge des situations d'urgence dans un département aux communications difficiles. Plusieurs pistes ont été avancées afin de freiner la désertification : la création de maisons médicales, la mise en place de réseaux de cabinets secondaires, ainsi que diverses incitations. Il désire connaître les mesures opérationnelles qu'il entend réellement mettre en place.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années : 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen Berland. Le rapport de la mission a été remis au ministre fin 2002 (consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé comportant des antennes régionales et un ensemble de mesures visant à développer les coopérations et les partages de tâches entre les différentes professions de santé). Parallèlement, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a chargé monsieur le sénateur honoraire, Charles Descours, d'une mission sur l'ensemble des mesures à prendre pour maintenir ou faciliter l'installation des professions de santé dans les zones menacées de « désertification ». Ces propositions qui lui ont été rendues récemment seront étudiées et les décisions correspondantes prises dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17770

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3452

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5711